

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 788

présenté par

M. Matras

à l'amendement n° 47 de M. Descoeur

ARTICLE 24

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« hiérarchiques ou membres des instances locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.